131-133 AVENUE GASTON ROUSSEL LOT 503
Société Civile
Capital de 1.000,00 €
Siège social : SARCELLES (95200), 4 avenue Jules Massenet
RCS PONTOISE n° 905 119 251

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ
Le 01 janvier
A 18 heures

Les associés se sont réunis au siège social de la société en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

-	Monsieur Kashif BUTT-MAHMOOD propriétaire de 1 part, ci	001
-	Madame Sara BUTT-MAHMOOD propriétaire de 999 parts, ci	999
-	Total égal au nombre de parts	1.000

Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée générale peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Kashif BUTT-MAHMOOD préside la séance en qualité de gérant de la société.

Conformément aux dispositions règlementaires, le texte des résolutions proposées et le rapport de gérance ont été tenus au siège social à la disposition des associés et ils ont pu en prendre connaissance ou copie.

L'assemblée donne acte au président de ces déclarations.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

PREMIERE RESOLUTION (Cession de parts sociales / Agrément de nouveaux associés) :

L'assemblée générale des associés prend connaissance du projet de cession suivant :

— WILSON BATIMENT cède une (1) part de catégorie A à Monsieur Kashif BUTT-MAHMOOD ;

— WILSON BATIMENT cède ses quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts de catégorie A à Madame Sara BUTT-MAHMOOD, qui sont converties en catégorie O conformément aux modalités prévues par les actes de cession et les statuts mis à jour ;

— PLAINE SAINT DENIS cède ses cinq cents (500) parts de catégorie O à Madame Sara BUTT-MAHMOOD.

L'assemblée agrée les cessionnaires dans la mesure où cet agrément est requis et sous réserve que les actes de cession aient été valablement conclus. Elle constate, après réalisation régulière des cessions, la répartition suivante :

Monsieur Kashif BUTT-MAHMOOD : 1 part de catégorie A (0,1 % du capital) ; Madame Sara BUTT-MAHMOOD : 999 parts de catégorie O (99,9 % du capital),

Cette résolution est acceptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION (Transfert du siège social) :

L'assemblée générale des associés décide de transférer le siège social de la société à SARCELLES (95200) 4 avenue Jules-Massenet à compter de ce jour.

Cette résolution est acceptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION (Nomination d'un nouveau gérant) :

L'assemblée générale des associés prend acte de la démission de WILSON BATIMENT de ses fonctions de Gérant à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouveau gérant Monsieur Kashif BUTT-MAHMOOD à compter de ce jour. Ce dernier accepte cette désignation pour une durée illimitée.

Cette résolution est acceptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION (Refonte des statuts) :

L'assemblée générale des associés prend connaissance du projet de statuts modifiés corrélativement aux résolutions adoptées figurant en annexe des présentes.

Décide de procéder à une refonte totale des statuts de la Société, conformément au projet de statuts modifiés figurant en annexe des présentes.

Adopte, en conséquence, article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts de la Société figurant en annexe des présentes, tenant compte de la répartition actuelle du capital social de la Société.

Cette résolution est acceptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION (Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales) :

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au gérant de la société, ainsi qu'à tout associé ou tout porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour passer et signer tous actes et pièces, faire toutes déclarations et affirmations, prendre tous engagements, élire domicile, déléguer ces mêmes pouvoirs si besoin était, et généralement, faire le nécessaire pour exécuter les décisions de la présente assemblée et remplir toutes formalités de publicité prescrites par la loi et les règlements et notamment pour signer tous avis à insérer dans un journal d'annonces légales et procéder aux formalités auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

Cette résolution est acceptée à l'unanimité.

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

En autant d’originaux que nécessaire.

Kashif BUTT-MAHMOOD, Associé(e) et Gérant



Sara BUTT-MAHMOOD, Associé(e)

